

QUALIFICATION DE VOL DE NUIT

DESCRIPTION – AMC1.FCL.810

- Le but est de pouvoir exercer ses privilèges PPL ou LAPL en VFR de nuit ;
- La formation vol de nuit est incluse dans la formation CPL(H) / ATPL(H) pilote professionnel ;
- Hégé Hélicoptère délivre une attestation de cours théorique et pratique afin que la mention « qualification vol de nuit » soit appliquée sur la licence.

CONDITIONS D'ADMISSION – FCL.810

- Certificat médical de classe 1 ou 2 valide ;
- Avoir la QT valide de l'hélicoptère sur lequel les vols sont effectués (possibilité de varier les hélicoptères durant la formation) ;
- Le candidat doit justifier de 100 hrs de vol sur hélicoptère **après** la délivrance de sa licence, dont 60 hrs de PIC et 20 hrs de vol de navigation.

CONTENU DE LA FORMATION – FCL.810

- 5 hrs minimum d'instruction théorique au sol ;
- 10 hrs minimum de vol aux instruments en instruction ;
- 5 hrs minimum de vol de nuit contenant au moins 1 hr de navigation et un lâcher solo de 5 tours de piste ;
- Si le pilote justifie d'une formation IR valide ou non, seulement 5 hrs de vol aux instruments seront nécessaires.

DUREE DE LA FORMATION

- La formation doit se dérouler en 6 mois maximum ;
- Compter environ 1 mois de formation selon vos disponibilités et la météo ;
- Les formations de nuit sont à privilégier en périodes hivernales compte tenu du décalage horaire.

PIECES A FOURNIR

- Copie du carnet de vol justifiant des heures déjà acquises ;
- Justificatifs IR si besoin pour la réduction d'heures en VSV ;
- Licence / médical / pièce d'identité.

TARIFS

- Prévoir 80 € de frais d'apposition de licence ;
- Robinson R22, à partir de 8 405 € ;
- Cabri G2, à partir de 9 510 € ;
- Robinson R44, à partir de 11 250 € ;
- Nous contacter pour toute demande de devis personnalisé.



RETROUVEZ NOS AUTRES FORMATIONS

1. Licence pilote privé hélicoptère LAPL(H)
2. Licence pilote privé hélicoptère PPL(H)
3. Cours théoriques LAPL / PPL pour les hélicoptères et avions
4. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) intégré
5. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) modulaire
6. Cours théoriques CPL / ATPL pour les hélicoptères et les avions
7. Qualification instructeur de vol hélicoptère FI(H)
8. Prorogation et renouvellement de qualification FI(H)
9. Reconnaissance aire de posé exigüe
10. Qualification au vol de nuit
11. Stage de Sécurité Robinson (SSR)
12. Habilitation héliport LFPI
13. Conversion de licences étrangères
14. Qualifications de Type sur les hélicoptères suivants :
 - a) Robinson R22
 - b) Cabri G2
 - c) Hughes 269/300
 - d) Bell 47
 - e) Hughes 269/300
 - f) Robinson R44 (Raven / Cadet / Raven II)
 - g) Robinson R66
 - h) Alouette 2
 - i) Alouette 3 / Lama
 - j) Gazelle
 - k) Bell 206
 - l) Colibri EC120B
 - m) Ecureuil Monoturbine AS350/EC130
 - n) Ecureuil Biturbine AS355
15. Stage recyclage FI – TRI - IRI
16. FCL.0.55 – Compétences linguistiques (Anglais)

